

COMMUNE DE BOUSSY-SAINT-ANTOINE
ESSONNE

RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)
Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

Le Jeudi 31 mars 2022
À 20h00
SALLE Gérard-Philippe
(Retransmis en direct sur la page Facebook de la ville)

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATIONS

- 1) Approbation du BP 2022
- 2) Reprise anticipée du résultat 2021
- 3) Vote des impositions dans les rôles généraux de l'année 2022
- 4) Versement de la subvention 2022 de l'association Music Buxe
- 5) Subvention exceptionnelle pour l'amicale des sapeurs-pompiers du Val d'Yerres pour l'année 2022
- 6) Subventions aux associations (Marché de Noël – Secours Populaire) pour l'année 2022
- 7) Subvention à la Protection civile de l'Essonne

Questions diverses

Le Maire,
Romain COLAS

